



Le Président

Monsieur Marc LEHOUCQ
Secrétaire Général CGT
CIS Roubaix
34 Boulevard de Mulhouse
59100 ROUBAIX

JH/MDB/JB n° 001842

Lille, le

11 FEV. 2022

Monsieur le Secrétaire Général,

Par courrier en date du 2 février dernier, vous avez attiré mon attention sur le non versement aux agents de notre établissement de la prime, dite d'inflation, d'un montant de 100 euros.

Je tiens par la présente à vous informer que cette prime n'a pu être versée en janvier suite à un problème informatique sur le logiciel « paie ».

Néanmoins, et conformément au décret n°2021-1623 paru le 11 décembre 2021, les agents éligibles bénéficieront de cette prime sur la paie de février.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

Jacques HOUSSIN